.

Sous le girouet de Chécy

La biodiversité cacienne est à l’étude depuis l’année dernière

Flore, amphibiens, insectes, oiseaux. L’état des lieux mené par Loiret nature environnement se termine. Une conférence doit être programmée.

Pour la botanique, l'état des lieux est terminé. Concernant la date de la conférence de restitution sur l'inventaire de la biodiversité communale (IBC), réalisé par Loiret nature environnement (LNE), il faudra attendre. Encore quelques mois semble-t-il… Mais pour l'association, Chécy apparaît déjà comme assez « verte et aérée » : « C'est une commune de la périphérie d'Orléans, perméable à la faune et qui la gère d'une façon soucieuse de l'environnement. »

.

Inattendu pélodyte

LNE et Chécy ont déjà fait part des premières observations. Busard, fauvette, passereau… En 2014, 63 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont une vingtaine « d'intérêt écologique ». Castor, loutre, renard ou pipistrelle, entre autres, figurent parmi les mammifères inscrits. Pour les insectes, au moins « sept espèces dignes d'intérêt, dont une belle population de libellule fauve ou deux couples de Volucella bombylans (bourdons, ndlr), inconnue dans le Loiret » sont mentionnées. Quant aux amphibiens, une « bonne surprise » avec cette espèce inattendue de « petit crapaud » : le « pélodyte ponctué ».

Parmi les centaines de variétés végétales observées, des orchidées particulières ont été trouvées, dans le secteur du futur écoquartier notamment. Pour cet espace, et d'autres dans Chécy, l'inventaire permettra de mieux cerner les zones les plus « intéressantes » et de définir des mesures de préservation.

Pratique. *L'inventaire de la biodiversité communale, travail amorcé en 2014, se termine cette année. Flore, amphibiens, reptiles et oiseaux ont été observés. Un travail avec les élèves caciens a aussi été développé et une collaboration des habitants sollicitée. L'étude s'est déroulée dans plusieurs secteurs :*
les Jardins du partage (chemin des Maures), la coulée verte, le futur écoquartier, le verger des Grazons, les friches autour du château d'eau de la Chelette, les boisements humides de la Bionne et leurs lisières, le canal d'Orléans, la Loire et les Pâtures, le Vieux-Pavé, la plaine agricole et les boisements de la Baratière au Nord.

Questions aux élus à l' assemblée municipale

Maire, adjoints et conseillers se sont attendus en salle du conseil afin de délibérer, notamment, sur un projet d'urbanisme et un futur bâtiment municipal.

Deux chantiers d'importance figurent à l'ordre du jour du conseil municipal convoqué ce soir, à 20 h 30 : l'avancée du projet d'écoquartier (secteur de Grainloup) et la construction d'un nouveau gymnase.

Écoquartier. Le bilan de la concertation sur le projet de création du quartier de la Zac de Grainloup sera l'un des premiers points abordés par élus. Le dossier d'approbation de la création de la zone suivra.

Écoquartier. Le bilan de concertation a été dressé. Énième confrontation entre l'opposition de Chécy Durablement (qui n'a pas voté) et le premier magistrat sur des questions de densité. Trois votes en moins, aussi, sur l'avis d'étude d'impact et autant d'abstentions sur l'approbation du dossier de création de la Zac qui accueillera le quartier (250 logements environ, dont 30 % de logements sociaux, un équipement collectif destiné à des personnes souffrant de difficultés psychiques, le recrutement de l'aménageur, etc.).
Gymnase. La construction du nouvel équipement cacien a déjà été évoquée lors du conseil municipal de décembre. Fin 2014, ce « gros projet » de la mandature était « en réflexion » et le maire PS de Chécy, Jean-Vincent Valliès, avait confirmé qu'il n'y aurait pas de travaux en 2015.
Ce soir, les élus ont voté l'approbation de ce chantier. L'année dernière, l'investissement nécessaire était évalué entre 2 et 2,5 millions d'euros.

.

Le jury de concours a été désigné parmi la majorité et les oppositions. Pour ce projet d'environ 2.500 m2Transport. En fin de conseil, « un niveau d'insatisfaction majeur » avec le réseau de bus Tao et la ligne 8 (nord et nord-est de l'agglomération) a été évoqué, avec des problèmes rencontrés par des élèves et des salariés pour rejoindre leurs établissements. « Des évolutions sur la collecte des déchets qui ne nous conviennent pas » ont aussi été soulignées. à réaliser en une trentaine de mois pour 2,5 millions d'euros hors taxes, Chécy Durablement s'inquiète de l'emplacement prévu, « en zone inondable ».

Pas de Caciens en danger semble-t-il. Le risque viendrait du canal ou d'une rupture de digue à Bou : deux cas extrêmes qui laisseraient le temps d'évacuer. Et la ville de garantir « l'unanimité » du monde sportif sur ce projet, une réflexion en cours pour la rénovation du gymnase du syndicat intercommunal (blocs sanitaires et entrée) et l'étude en cours pour que le conseil départemental prenne en charge le déplacement des collégiens jusqu'au futur gymnase des Plantes.

En conseil, la ville a fait part d'un problème de financement

Aménager la sortie Chécy de la RD206 coûtera plus cher. Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire PS Jean-Vincent Valliès a évoqué cette difficulté.

Déchetterie. Le sujet a été évoqué lors des questions aux élus. Le réaménagement « est acté » confirme Jean-Vincent Valliès, maire PS. Les travaux devraient démarrer en 2016. La première étape consistera à réaliser un point d'accès vert. La deuxième sera un aménagement. Deux « flux » permettront un désengorgement.

Tangentielle. Le premier magistrat a voulu partager un « souci » au sujet de la résolution du problème de la sortie Chécy. « Jusqu'à ce jour, aucune difficulté n'est apparue, sauf que nous arrivons aux questions budgétaires. » Avec un rond-point plus onéreux, « l'équilibrage financier n'est plus assuré », pour un « petit delta

.

de 200.000 € ». Un appel symbolique a été lancé aux « exécutifs concernés » pour se « revoir prochainement ».

Transport. En fin de conseil, « un niveau d'insatisfaction majeur » avec le réseau de bus Tao et la ligne 8 (nord et nord-est de l'agglomération) a été évoqué, avec des problèmes rencontrés par des élèves et des salariés pour rejoindre leurs établissements. « Des évolutions sur la collecte des déchets qui ne nous conviennent pas » ont aussi été soulignées.

Gros succès pour les portes ouvertes du collège

Après l'ouverture aux collégiens, c'était au tour des parents d'élèves et des Caciens de découvrir le nouveau collège Pierre-Mendès-France.

.

Cette demi-journée portes ouvertes, co-organisée par le collège et le département du Loiret, a été un franc succès, compte tenu du nombre de visiteurs enregistré. Ces derniers ont pu assister aux discours des différentes personnalités présentes pour l'occasion.

Ce nouvel établissement (l'ancien datait de 1982), dont l'édification a débuté en mars 2014 et s'est achevée en mai dernier, a été entièrement reconstruit selon les normes haute qualité environnementale (HQE), pour un coût total de 14,3 millions d'euros HT.

Réalisé pour la première fois en région Centre dans le cadre d'un tout nouveau type de contrat de partenariat avec un prestataire unique privé, l'établissement a pratiquement doublé sa surface (7.200 m2). Il peut désormais accueillir 700 élèves, contre 600 auparavant. Dès la rentrée prochaine, il pourra prendre en charge les élèves habitant à Bou et rattachés à Chécy.

Toujours beaucoup d'intérêt pour la vigne et le patrimoine

La randonnée autour du patrimoine et de la vigne de Chécy organisée dans le cadre de la Semaine bleue cacienne a obtenu un beau succès de participation.

En effet, dès 9 heures du matin, près de 35 personnes avaient bravé le froid pour se rendre au musée de la Tonnellerie, point de départ des deux circuits. L'un beaucoup moins long concernant le bourg et ses abords avec les différentes particularités liées aux rues et aux activités traditionnelles qui y étaient associées, et l'autre, orienté vers les parcelles des vignerons de la CAVE.

.

Plus de 100.000 euros de sanction chaque année pour Saint-Denis-en-Val et Chécy

Les villes de Saint-Denis-en-Val et Chécy sont à nouveau pointées du doigt. L'État leur reproche de ne pas construire assez de logements sociaux et augmente ses pénalités.

Fini de rire. L'État tape du poing sur la table. Sévèrement, cette fois. Dans le collimateur, les communes qui ne respectent pas le taux de 20 % de logements sociaux, et dont les efforts sont jugés insuffisants. François Hollande l'a promis en septembre : l'État délivrera donc lui-même, à certains endroits, les permis de construire pour en bâtir.

Dans l'AgglO, on retrouve deux villes en situation de carence, selon un bilan réalisé pour la période 2011-2013 : Saint-Denis-en-Val et Chécy, pour qui les amendes s'alourdissent.

Iront-elles devant le tribunal administratif ?

.

Pour n'avoir réalisé que 6 logements sur les 38 demandés par l'État, la première devra ainsi payer près de 100.000 € par an ! Contre 57.000 € auparavant. « Ça commence à faire beaucoup, là, souffle Jacques Martinet, le maire (LR), qui compte 12 % de logements sociaux. J'ai 100 % de la commune en zone inondable et 2\3 non constructible, en zone agricole naturelle protégée ! »

Des arguments que l'État n'a pas entendus. « Les handicaps naturels et structurels (inondabilité de la commune) ne justifient pas le non-respect de l'objectif de réalisation pour 2011-2013, alors que des opérations privées ont été menées », écrit la préfecture, dans son arrêté de carence daté d'octobre 2014.

« Comment voulez-vous construire 38 logements quand, sur les deux dernières années, nous n'avons pu délivrer que 27 permis de construire ! S'ils veulent préempter, ils ne pourront pas, je n'ai quasiment plus de terrains disponibles. Ce n'est pas une question politique, j'ai toujours dit qu'un projet politique s'accompagnait d'un projet social, mais on fera comme on peut. »

Il y a tout de même quelques projets en cours à Saint-Denis-en-Val : deux lotissements et 8 logements sociaux, en tout. Un autre programme prévoit la construction de 15 logements de ce type, à moyen terme. Mais si les sanctions venaient à s'alourdir, le maire pourrait faire un recours devant le tribunal administratif.

« Aimable pression »

« Cohérence » et respect de la « qualité de vie à Chécy ». Même si la commune de Jean-Vincent Valliès « est très en retard », avec moins de 10 % de logement social, le maire PS ne compte pas négocier avec ces principes et n'entend pas mener une opération de « massification » de l'habitat. Non. Le futur écoquartier (30 % de locatif) et quelques opérations en diffus, de 10 à 15 logements, « nous permettront d'atteindre les objectifs que l'État nous a demandés », annonce le premier magistrat.

Que la préfecture délivre des permis de construire à Chécy, il n'en est pas question aujourd'hui, même si un « avis » sur une parcelle qui pourrait accueillir quelques logements a été donné au premier magistrat par l'autorité préfectorale. « Elle nous a demandé de réfléchir à ça et j'ai saisi un opérateur. » « Mais je ne pense pas que ça aille au-delà », de ce que Jean-Vincent Valliès nomme « une aimable et concrète pression ».

Récompense espérée

« Serein » en raison d'un « certain nombre de garanties » données, dont l'adhésion au Plan local de l'habitat 2016-2021, le maire cacien estime que les choses « vont avancer tranquillement, dans la concertation, sans que l'État ait besoin de se substituer au droit des sols » des collectivités. Et d'espérer « qu'à la suite de nos efforts et de la commission d'évaluation, on retrouve un niveau de pénalités qui ne nous mettent pas en difficulté. »

De 60.000 € environ il y a quelques années, elles atteignent aujourd'hui le double et la moitié du budget de l'entretien et de la rénovation des écoles. Amende dont Chécy s'est acquittée en mettant des terrains à disposition d'opérateurs.

Le Loiret manque cruellement de pompiers volontaires

.

D’abord, les chiffres. Dans le Loiret, on compte 410 pompiers professionnels pour 1.920 pompiers volontaires. Sur 36.000 interventions annuelles - soit une toutes les quatorze minutes -, près de la moitié sont réalisées par des sapeurs pompiers volontaires (SPV).

Ensuite, le constat, dressé par Marc Gaudet, président du conseil d’administration du service départemental d’incendie et de secours du Loiret : « Voici encore quelques années, on comptait 2.400 sapeurs pompiers volontaires dans le département ».

Cette réduction des effectifs n’est pas propre au Loiret. Mais dans certaines communes (Sermaises, Donnery, Mardié, Montcresson…), la situation devient critique.

240 heures

Hier, le préfet Michel Jau s’est employé à lancer un appel au « réflexe citoyen ». Évoquant « une démarche altruiste », faisant appel à « un esprit civique », le représentant de l’État a vanté le Plan d’action pour les sapeurs pompiers volontaires, signé voici quelques mois, et destiné à revaloriser le statut des SPV dont la présence est plus que jamais indispensable.

Ainsi que l’a rappelé le colonel Chauvin, patron des pompiers du Loiret, « sur 97 unités opérationnelles, 80 sont exclusivement composées de pompiers volontaires ».

.

Ces derniers sont aujourd'hui parfaitement préparés, moyennant 240 heures de formation initiale. Un préalable indispensable, selon Michel Jau, car « ces gens sont confrontés aux rendez-vous durs de l'existence, à la misère et à la souffrance ».

L'indemnisation (de 7,60 euros à 11,43 euros de l'heure) ne saurait constituer à elle seule une motivation. En revanche, tous louent l'esprit de corps qui règne au sein « de cette communauté humaine », au sein de laquelle sont incorporées 12 % de femmes.

Couleurs d'Automne au bord du Loiret

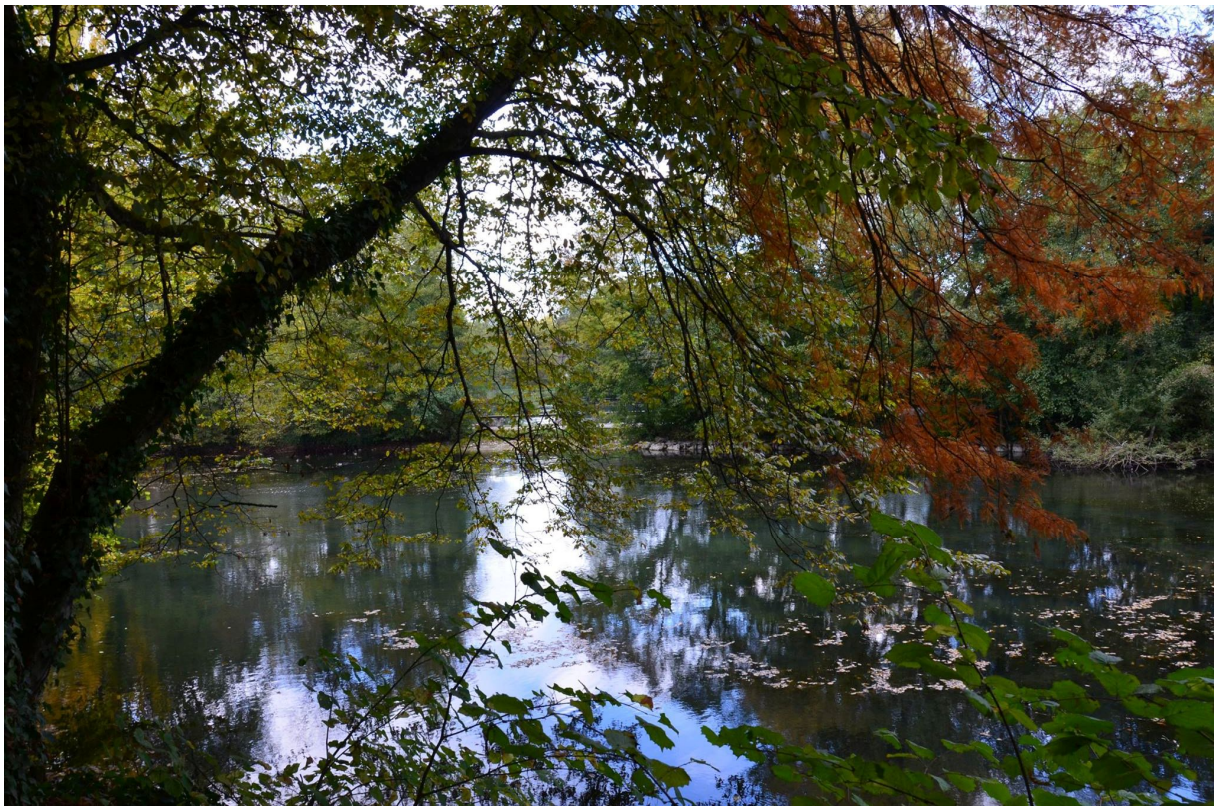

.

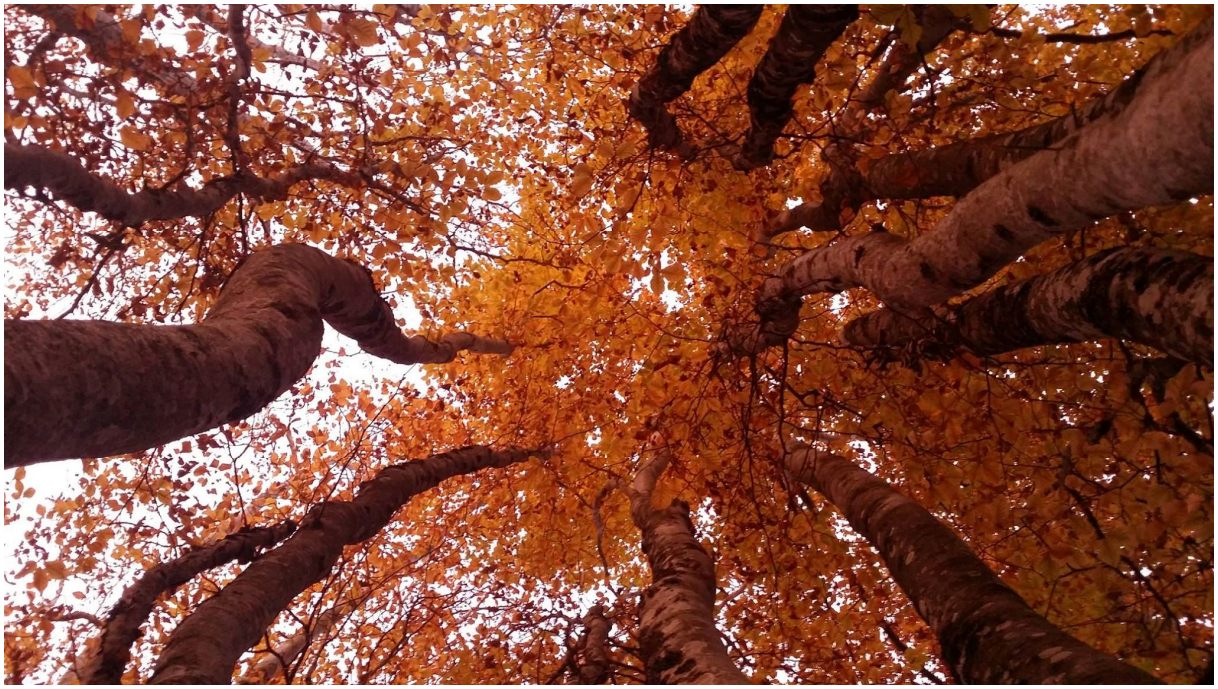

.

Rouge, les feuilles de l'érable.
Orange les champignons des bois.
Jaune le soleil qui se voile.
Marron, comme le tronc.
Belles sont les couleurs de l'automne

.